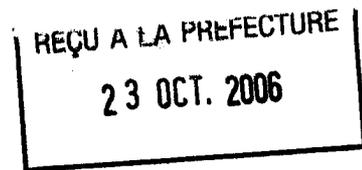


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/V-3e/22
Séance du 20 OCT. 2006



RD 466 – Déviation d'ASPACH Programme AL11

Le Conseil Général,

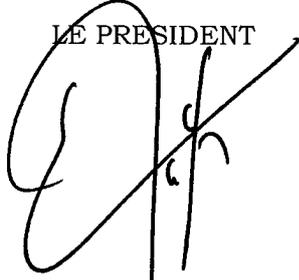
- VU l'article L.3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°3^{ème}/110-03 du 11 juillet 2003,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'avant-projet de l'opération ;
- fixe l'enveloppe prévisionnelle de l'opération (y compris acquisitions foncières) à un montant de 18,5 M€ TTC dont 18 M€ TTC (valeur juin 2006) pour l'opération routière.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 23 OCT. 2006
Publication 27 OCT. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions